

FICHE 1

Étendre la gamme des offres entreprises sur la fibre jusqu'à l'abonné (FttH) : les offres avec qualité de service renforcée

DÉMOCRATISER LES OFFRES AVEC QUALITÉ DE SERVICE, UNE NÉCESSITÉ

Les offres spécifiques entreprises se caractérisent par la présence de garanties de qualité de service répondant aux besoins du marché entreprises. Sur la fibre optique, de telles offres n'étaient jusqu'à récemment proposées que sur une boucle locale optique dédiée (BLOD), qui présente des coûts importants et rend difficile la fourniture d'offres plus abordables. Le prix des abonnements, généralement supérieur à plusieurs centaines d'euros par mois (et même davantage hors des grandes villes), exclut un grand nombre d'entreprises.

DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR ORANGE SUR LE MARCHÉ DE GROS

S'agissant du réseau de cuivre, Orange propose sur le marché de gros une offre large et diversifiée en matière de qualité de service, avec notamment une option de garantie de temps de rétablissement en quatre heures (GTR 4H) sur l'offre de dégroupage pour construire des produits à qualité de service améliorée (QoS+). Dans son analyse des marchés du haut et du très haut débit fixe pour le cycle 2017-2020, l'Arcep a imposé à Orange d'offrir sur le marché de gros des options de qualité de service renforcée sur l'ensemble de son réseau FttH (fibre jusqu'à l'abonné) disponibles au NRO (nœud de raccordement optique) et au point de mutualisation (PM) FttH.

L'ÉMERGENCE DES OFFRES AVEC QUALITÉ DE SERVICE SUR LES RÉSEAUX FTTH

Orange a proposé une option de garantie de temps de rétablissement (GTR) en heures ouvrées, d'une durée de dix heures, accessible sur l'ensemble de son réseau FttH. L'opérateur a par ailleurs proposé une offre d'accès avec GTR 4H, disponible en passif et en activé, fondée sur une infrastructure FttH adaptée et disponible sur les PM qui le permettent.

Plusieurs offres de gros avec qualité de service améliorée, en passif et en activé, sont également apparues au catalogue d'autres opérateurs d'infrastructure. Les garanties proposées vont typiquement d'une garantie de temps d'intervention (GTI) de huit heures ouvrées à une GTR de quatre heures en heures non ouvrées 7j/7.

